



Centre de gestion de la fonction publique
territoriale de la Charente-Maritime

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

Arrêté n° 114/2026 portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération en date du 18 mars 2022 fixant le nombre de membres du collège des représentants du personnel et le nombre de membres du collège des représentants des collectivités et des établissements publics du Comité Social Territorial,

Vu la délibération en date du 18 mars 2022 et les délibérations suivantes portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics du Comité Social Territorial,

Vu l'avis des membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 mars 2026, relatif à la désignation des représentants des collectivités et établissements publics devant siéger au Comité Social Territorial,

Considérant qu'il convient de remplacer certains représentants des collectivités territoriales siégeant actuellement au Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion, suite à la perte de leur mandat électif et, pour l'un d'eux, à sa démission,

ARRETE

Article 1 : Sont désignés en qualité de représentants des collectivités et établissements publics au Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion :

Membres titulaires :

- Monsieur Alexandre GRENOT, Maire des Gonds,
- Madame Marie-Danielle GIRAudeau, Maire de Fontaines d'Ozillac,
- Monsieur Jean-Marie TONNEAU, Maire de Bougneau,
- Monsieur Jean-Michel CHATELIER, Maire de Meursac,
- Monsieur David BAUDON, Maire de La Jarrie,
- Monsieur Laurent BOUILLE, Maire de Sonnac,
- Monsieur Olivier MARTIN, Maire de Corne-Ecluse,
- Madame Ornella TACHE, Conseillère Municipale à Paillé,
- Madame Françoise DURAND, Adjointe au Maire de Bussac-sur-Charente.

.../...



Arrêté n° 114/2026

Membres suppléants :

- Madame Maud MAINGOT, Maire de Soubran,
- Monsieur Mikaël MOINET, Maire de Nieul Lès Saintes,
- Monsieur Denis ROUYER, Maire de La Gripperie-Saint-Symphorien,
- Madame Isabelle TARDY, Maire de Clion,
- Monsieur Yves ROBLIN, Maire d'Yves,
- Madame Nathalie PARLANT, Directrice du Centre de Gestion,
- Madame Christelle MAYEUR, Directrice Adjointe du Centre de Gestion,
- Madame Cécile PASCHAL, attachée territoriale au Centre de Gestion.

Article 2 : Les représentants des collectivités et des établissements publics peuvent se suppléer l'un l'autre.

Article 3 : La présidence du Comité Social Territorial est assurée par Monsieur Alexandre GRENOT, Président du Centre de Gestion. En cas d'empêchement, la présidence sera assurée par un élu siégeant dans le collège des représentants des collectivités.

Article 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, devant le Tribunal Administratif de Poitiers. Le cas échéant, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait à La Rochelle, le 8 avril 2026

Le Président,

Alexandre GRENOT

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.